



MEMBRES FONDATEURS

- Ministère en charge de l'agriculture
- Ministère en charge de l'environnement, de l'écologie et des paysages
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
- Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV)
- Confédération des Vins du Val de Loire
- Interprofession des Vins du Val de Loire « InterLoire »
- Syndicat mixte interrégional « Mission Val de Loire » (région Centre et région Pays de la Loire)
- Commission Française pour l'UNESCO
- Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS France)

ANIMATION

Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)

Pôle National Environnement/Durable

17 rue Jean Chandon Moët

BP 20046 - 51202 EPERNAY Cedex

Tél. : +33 (0)3 26 54 00 30

Fax : +33 (0)3 26 51 50 89



Coordinateur : joel.rochard@vignevin.com

Animatrice : carine.herbin@vignevin.com

SIGNATAIRES



Château-Chalon



Lavaux



Côte de Beaune méridionale



Val de Loire



Costières de Nîmes



Brouilly et Côte de Brouilly

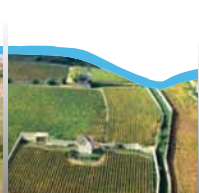
WWW.CHARTE-DE-FONTEVRAUD.ORG

Protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin

Franck Lechenet - Interbeaujollais / Atlas photographique des paysages de Nîmes Métropole - copyright de Gilles Martin Raget



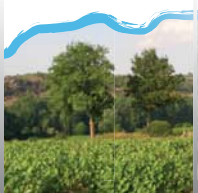
Charte



Comité



Adhésion



Actualité



Adhérent



Connaissance



Enjeux



Diversité



La charte s'adresse à l'ensemble des territoires viticoles ayant adopté des règles de production intégrant une gouvernance qualitative et patrimoniale des terroirs.

PRINCIPES DE LA CHARTE

La Charte Internationale de Fontevraud a pour ambition d'inciter tous les acteurs des territoires viticoles, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation de la production viticole et la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence.

Elle permet également de participer à un réseau de territoires viticoles engagés dans des démarches d'excellence pour renforcer les liens entre qualité des paysages, qualité des vins produits, qualité de l'environnement et de l'accueil.

Elle permet enfin d'utiliser l'emblème de la charte.

La Charte Internationale de Fontevraud est née de l'association de l'interprofession InterLoire et de la Mission Val de Loire, à la suite de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO du Val de Loire en 2000 et du colloque international de Fontevraud « Paysages de vignes et de vins » qui s'est tenu en juillet 2003.

L'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) a été missionné par les fondateurs pour développer et animer la Charte.

Le Conseil International de la Charte Fontevraud, composé des membres fondateurs et des régions signataires, valide les nouvelles adhésions.

Le Comité Scientifique et Technique International, composé de représentants du Conseil International, de spécialistes viticoles et paysages, est animé par l'IFV et instruit les dossiers de candidature.

Notice d'adhésion à consulter sur www.charte-de-fontevraud.org

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LA CONNAISSANCE des paysages viticoles dans leurs dimensions esthétiques, culturelles, historiques et scientifiques.

L'ECHANGE entre les différents métiers et partenaires institutionnels de la filière vitivinicole des territoires concernés, afin de renforcer la capitalisation des savoir-faire et leurs transmissions dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation à la composante paysagère.

LA PRESERVATION des aires viticoles et de leurs patrimoines pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages de vigne dans des projets d'équipement et de développement des territoires urbains et ruraux (mesures incitatives de valorisation paysagère et de réhabilitation du patrimoine, protection réglementaire des paysages).

LA VALORISATION de ces paysages :

- en optimisant les qualités intrinsèques du paysage (pertinence des modalités de conduite de la vigne, systématisation des diagnostics paysagers)
- en favorisant la coopération technique et scientifique mutuelle
- en développant une offre de services touristiques d'accueil et de découverte adaptés (circuits d'interprétation des paysages impliquant les viticulteurs).

